

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représentée par Gérald MANCE, M. Mamadou DIALLO représenté par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 29

N° délibération : 2026-05-11

Date de la convocation : 18-05-2026

Date d'affichage de la convocation : 18-05-2026

Acte rendu exécutoire : 28-05-2026

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Denis DEFER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial,

Considérant la nécessité de créer un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial,

Il est demandé à l'assemblée délibérante, de créer les emplois comme suit :

- 1 emploi sur le grade d'adjoint administratif contractuel à temps complet, afin d'assurer des fonctions administratives
- 1 emploi sur le grade d'adjoint d'animation contractuel à temps complet, afin d'assurer des fonctions d'animation

Il vous est donc proposé, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE TERRITORIALE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois : Adjoint administratif territorial (contractuel)

Grade : Adjoint administratif

Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 2 (Temps complet)

FILIERE TERRITORIALE ANIMATION

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation territorial (contractuel)

Grade : Adjoint d'animation

Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 2 (Temps complet)

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 19 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la création des emplois telle que présentées ci-dessus ;
- **QUE** la présente délibération prend effet au lendemain de cette décision ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif en application de la présente délibération.

Pour : 24

Absentions : 5

Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien
SALLIC – Marjorie PREVOT



Le Maire

Pascal LANDREAT